

Paris, le 18 septembre 2012
N°037

Un partenariat Etat-Régions pour redresser le commerce extérieur

Nicole BRICQ, Ministre du Commerce Extérieur, et **les Présidentes et Présidents de Région se sont réunis aujourd'hui. Ils ont confirmé leur volonté d'agir ensemble** pour atteindre l'objectif national de résorber le déficit du commerce extérieur hors énergie - 26 milliards d'euros - en cinq ans.

La Ministre présentera au mois d'octobre une stratégie qui définira le cadre national de l'action de redressement engagée et couplera notamment l'offre commerciale française avec des priorités géographiques. La bonne coordination avec les stratégies régionales est nécessaire pour parvenir à des résultats rapides.

Conformément aux engagements pris le 12 septembre lors de la réunion avec le Président de la République, Nicole BRICQ sait pouvoir compter sur les Régions, qui connaissent avec précision leur tissu industriel, leurs PME et leurs Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI), et reconnaît les Régions comme **les pilotes de l'export** dans leurs territoires.

Nicole BRICQ et les Présidents de Région ont posé les bases de **ce futur partenariat** :

- 1) **Dans le prolongement de leur stratégie de développement économique et d'innovation, les Régions développeront, d'ici le 31 mars 2013, des plans régionaux pour l'internationalisation des entreprises.** Ils fixeront des objectifs et des actions associés et organiseront sur leur territoire le dispositif d'appui à l'export, en associant l'ensemble des acteurs concernés (Banque Publique d'Investissement incluant le réseau régional d'UBIFRANCE, CCI, pôles de compétitivité). Pour faciliter la mise en place rapide de ce cadre, la ministre propose de mettre à disposition des Régions qui le souhaitent, les compétences nécessaires au renforcement de leur volet international.
- 2) **Pour parvenir à l'objectif de rétablissement de la balance commerciale hors énergie, l'Etat et les Régions s'engagent à faire progresser durablement de 10 000 le nombre de PME/ETI exportatrices à l'horizon de trois ans**, en se focalisant notamment sur les entreprises innovantes, et à travailler à l'accroissement du chiffre d'affaires export des entreprises déjà présentes à l'international, au premier rang desquelles les ETI.
- 3) La prise en compte de la dimension internationale dans la dynamique de la BPI est un atout au service des objectifs définis par le Premier Ministre. En complément d'une offre de financement, les entreprises dans les régions bénéficieront du conseil d'un développeur de l'international.
- 4) L'Etat et les Régions, en lien avec les autres partenaires de l'export, travailleront sur l'optimisation de la présence française à l'étranger. Des complémentarités seront développées entre les implantations régionales et le réseau d'UBIFRANCE à l'étranger. Cette nouvelle dynamique se traduira par une présence plus large des régions au Conseil

d'administration de l'agence.

- 5) L'Etat et les Régions proposeront aux autres partenaires de revoir le cadre national et la Charte nationale de l'export sur la base de ces nouvelles orientations. En lien avec les autres acteurs locaux, les régions prendront, si elles le souhaitent l'initiative de modifier les conventions régionales de l'export.

Nicole BRICQ et les Présidents de Région ont acté la mise en place d'un comité de liaison pour rendre ce partenariat opérationnel. Ils dresseront un premier bilan de leur action commune avant la fin de l'année.

Contacts presse :

Cabinet de Nicole BRICQ : Perrine Duglet 01 53 18 46 89

ARF : Emmanuel Georges-Picot 01 45 55 81 07